

Sujet : [INTERNET] Collectif Lapurdi EP Larcevau

De : collectifassociationsciboure <[REDACTED]>

Date : 20/06/2023 15:33

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bonjour le Commissaire enquêteur.

Ce projet est intéressant et devrait favoriser le développement de l'intérieur du Pays basque et alléger la saturation de la frange littorale.

Pour être recevable il devra entrer dans les critères de la loi Climat ce qui n'est pas le cas actuellement de notre point de vue.

La possibilité de consommation d'espace jusqu'en 2031 est de 30000m2 soit 3ha. Auxquels il faut déduire la consommation depuis 2021.

D'une première approche du dossier il apparaît une console de 3,7 ha, soit un dépassement au minimum de 7000m2.

Cela nécessite qu'à l'échelon des SCoT et des PLU Inter peut-être avec des organisations du SRADDET futur les communes à riche potentiel comme celles de la côte acceptent de céder des parcelles ENAF de leurs possibilités légales.

Dans l'immédiat ce projet ne semble pas conforme à la loi de notre point de vue les SCoT et PLUI en vigueur sont obsolètes sûr ces points vis à vis de la loi Climat.

Bien à vous Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le collectif Lapurdi regroupe entre 4 et 9 associations locales.